VILLE DE GAP
HAUTES-ALPES

N° D2026_08_406

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 13 AOÛT 2026

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 13.04.2026, visée en Préfecture le 16.04.2026 ;
- Considérant que la Ville de Gap souhaite créer un véritable pôle dédié aux arts martiaux et sports de combat ;
- Considérant l'acte de vente du bien situé dans un ensemble immobilier 16 Ter Boulevard de la Libération à Gap, en date du 16 mai 2024, entre la société SIMBA 332 et la commune de Gap ;
- Considérant que la Ville de Gap souhaite mener des travaux de mise en conformité de ces locaux, qui ont abrité l'ancien club de fitness Oxygen, pour permettre leur exploitation en totalité pour l'accueil d'associations sportives d'arts martiaux et sports de combat ;
- Considérant que des financements peuvent être sollicités pour ce type d'opération auprès du Département des Hautes-Alpes au titre des enveloppes cantonales 2026 ;

DECIDONS

Article 1 : Objet

Le projet a pour objet la mise en conformité des anciens locaux du club de fitness Oxygen en vue de leur exploitation en totalité pour l'accueil d'associations sportives dédiées aux arts martiaux et sports de combat.

A cette fin sont prévus :

- des travaux d'isolation coupe-feu des tiers (immeuble habitation) ;
- des travaux d'aménagements intérieurs favorisant l'évacuation du public ;
- des travaux pour l'installation d'un système de désenfumage.

Article 2 : Coût

Le coût total du projet est de 143 208,08 € HT.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Article 3 : Financement

Afin de réaliser cette opération, des financements sont sollicités auprès du Département des Hautes-Alpes au titre des enveloppes cantonales 2026, selon le plan de financement qui se décline ainsi :

	Montant HT	Taux
DEPARTEMENT - enveloppes cantonales	42 907 €	29,96 %
AUTOFINANCEMENT	100 301,08 €	70,04 %
TOTAL	143 208,08 €	100,0 %

Article 4 : Modalités

La Commune de Gap s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par les règlements administratifs et financiers du Département des Hautes-Alpes.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 13 AOÛT 2026

Le Maire

MAIRIE DE GAP (Hautes-Alpes)

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 17/08/2026
Publié ou notifié le : 17/08/2026

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (31 Rue Jean François Leca 13002 MARSEILLE) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2026_08_406
Objet :	Demande de subvention pour le projet de mise en conformit? de l'ancien club de fitness Oxygen pour la pratique des arts martiaux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-08-17 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20260817-D2026_08_406-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	955 o
Nom métier : 005-210500617-20260817-D2026_08_406-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	97.3 Ko
Nom original : D_19588.pdf		
Nom métier : 99_AI-005-210500617-20260817-D2026_08_406-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 août 2026 à 16h01min03s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 août 2026 à 16h01min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 août 2026 à 16h01min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 août 2026 à 16h01min29s	Reçu par le MI le 2026-08-17